

Réunion du Conseil Municipal Du 21 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

Date de convocation : 17 février 2020.

Présents : Mmes Josiane DESGROISILLES, Claude IMBERT, Emmanuelle MAGNIEN ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Jean-Louis GONON, Xavier LAVINA, Matthias MANGANELLI, Jean-Marie SEGADO, Cyrille TOULOUSE.

Absents excusés : Mme Céline FIEVET ; Mr Arnaud LEGRAND

Secrétaire de séance : Mr Matthias MANGANELLI.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 24 janvier 2020. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

➤ **SDEY : Convention financière de maintenance préventive de l'éclairage public.**

Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

ORDRE DU JOUR :

- **Adoption du compte rendu de la réunion du 24 janvier 2020**
- **Concours du receveur municipal- Attribution d'indemnité pour l'année 2019**
- **Demande de subventions**
- **Questions diverses**

I - Concours du receveur municipal- Attribution d'indemnité pour l'année 2019

Délibération n°06-2020

VU l'article 97 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités alloués par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du

Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 70 % pour l'année 2019 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019),
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Corinne FABRE, receveur municipal.

II - SDEY - Convention financière de maintenance préventive de l'éclairage public

Délibération n°07-2020

Considérant que le Conseil Municipal de la Commune de NUIITS a décidé par délibération en date du 18 décembre 2014 de transférer sa compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY), notamment la maintenance.

Considérant que le SDEY propose un forfait annuel, calculé comme suit :
(Règlement financier en date de juillet 2015)

Monsieur le Maire présente le coût par point lumineux (132 points lumineux) dont 71 leds et 61 autres. Le nombre de visites retenues est de 6 par an.

Nombre de visites	Coût par points lumineux (hors LED)	Coût par point lumineux LED
6	13,50 €	4 €
Nettoyage	12€	12€

La part variable proposée au point lumineux est de : 9.50 (incluse dans le tableau)

Cette part variable peut être ramenée à 0 pour les points lumineux LED.

La part **SIG** proposée au point lumineux est de : 0.50 €.

Au vu de la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention,
- **INFORME** qu'une nouvelle délibération sera prise en cas de modification de la formule de calcul ou du coût par point lumineux.

III - Demandes de subventions

Délibération n°08-2020

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions, à savoir :

Nom	Montant subvention accordée
Active'UNA Tonnerrois (service à la personne)	500.00 €
France Alzheimer	0.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **DECIDE d'accorder une subvention aux établissements mentionnés ci-dessus,**
- **CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire ces sommes au budget 2020.**

IV- Divers

1/ Préavis de départ : Lecture du courrier de l'ESAT les Brousses informant la décision de quitter l'appartement situé au 1 rue de la Libération à compter du 1^{er} avril 2020. Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

2/ Prévisions budgétaires : Recensement des travaux d'entretien prioritaires sur les bâtiments et domaines publics.

3/ Bilan énergétique des bâtiments communaux : Information sur l'adhésion au SDEY pour un bilan énergétique des bâtiments communaux.

4/ Commission « fêtes » : Bilan financier et des stocks relatifs aux vœux et le repas de la nouvelle année.

DÉLIBÉRATIONS PRISES

06-2020 : Concours du receveur municipal- Attribution d'indemnité pour l'année 2019

07-2020 : SDEY - Convention financière de maintenance préventive de l'éclairage public

08-2020 : Demandes de subventions

Séance levée à 22h 30.

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis		LEGRAND Arnaud	Absent
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	
FIÉVET Céline	Absente	TOULOUSE Cyrille	
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	
MAGNIEN Emmanuelle			